



Bureau du Conseil d'administration du 20 juin 2022

Délibération n° 2022 – 05 – BUR

Avis pour attribution de subventions au Conseil d'Administration

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

- Donne un avis *favorable* à la demande de subvention réalisée par la commune de La Grave pour la rénovation du Moulin de Valfroide,

- Donne un avis *favorable* à la demande de subvention déposée par la commune de La Chapelle-en-Valgaudemar pour le complément d'aide pour les travaux de mise en valeur architecturale, de rénovation et de sécurisation de la chapelle du Rif du Sap.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Demandeur	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre (territoire)	Montant de l'opération subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	% de financement proposé	Avis du bureau
Commune de La Grave	2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires	Restauration du moulin de Valfroide (La Grave)	140 000,00	35 000,00	35 000,00 (pour avis)	25,00 %	Favorable
La Chapelle-en-Valgaudemar	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Complément d'aide - Travaux de mise en valeur architecturale, de rénovation et de sécurisation de la chapelle du Rif du Sap (La Chapelle-en-Valgaudemar)	83 526,00	16 745,00	4 245,00 (pour avis – 12 500 déjà engagés en 2020)	20,05 %	Favorable
Total			223 526,00	51 745,00	39 245,00		